

## Urbanisme - Mairie de Reignier-Esery

**De:** contact@reignier-immobilier.com  
**Envoyé:** lundi 4 novembre 2024 16:26  
**À:** Urbanisme-enquetepublique  
**Objet:** RE: Modif n°3 du PLU  
**Pièces jointes:** Contestation PLU signée.pdf



Bonjour Madame, Monsieur,  
Je souhaite transmettre ce courrier concernant la modification n°3 du PLU, afin qu'il apparaisse dans le tableau du registre dématérialisé.  
Pourriez vous m'accuser bonne réception de ce mail ?  
Merci par avance.  
Cordialement

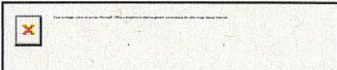
**Jérôme PARENT**  
Directeur d'agence

### Agence REIGNIER IMMOBILIER

**Tel:** 04.50.43.47.25  
**Mail:** contact@reignier-immobilier.com  
**Site :** [www.reignier-immobilier.com](http://www.reignier-immobilier.com)

463 Grande Rue  
74930 REIGNIER

Suivez-nous sur :



---

**De :** contact@reignier-immobilier.com <contact@reignier-immobilier.com>  
**Envoyé :** lundi 4 novembre 2024 16:21  
**À :** enquetepublique@reignier-esery.com <enquetepublique@reignier-esery.com>  
**Objet :** RE: Modif n°3 du PLU

Bonjour Madame, Monsieur,  
Je souhaite transmettre ce courrier concernant la modification n°3 du PLU, afin qu'il apparaisse dans le tableau du registre dématérialisé.  
Pourriez vous m'accuser bonne réception de ce mail ?  
Merci par avance.  
Cordialement

**Jérôme PARENT**  
Directeur d'agence



**Agence REIGNIER IMMOBILIER**

Tel: 04.50.43.47.25  
Mail: [contact@reignier-immobilier.com](mailto:contact@reignier-immobilier.com)  
Site : [www.reignier-immobilier.com](http://www.reignier-immobilier.com)

463 Grande Rue  
74930 REIGNIER

Suivez-nous sur :



---

**De :** [contact@reignier-immobilier.com](mailto:contact@reignier-immobilier.com)  
**Envoyé :** dimanche 3 novembre 2024 15:51  
**À :** [enquetepublique@reignier-esery.com](mailto:enquetepublique@reignier-esery.com) <[enquetepublique@reignier-esery.com](mailto:enquetepublique@reignier-esery.com)>  
**Objet :** Modif n°3 du PLU

Bonjour Madame, Monsieur,  
Je souhaite transmettre ce courrier concernant la modification n°3 du PLU, afin qu'il apparaisse dans le tableau du registre dématérialisé.  
Pourriez vous m'accuser bonne réception de ce mail ?  
Merci par avance.  
Cordialement

**Jérôme PARENT**  
Directeur d'agence



**Agence REIGNIER IMMOBILIER**

Tel: 04.50.43.47.25  
Mail: [contact@reignier-immobilier.com](mailto:contact@reignier-immobilier.com)  
Site : [www.reignier-immobilier.com](http://www.reignier-immobilier.com)

463 Grande Rue  
74930 REIGNIER

Suivez-nous sur :



04 NOV. 2024

RD2024-012

Lettre de contestation du projet de modification n°3 du PLU.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus.

Par le présente courrier nous souhaitons porter à votre connaissance nos observations et plus particulièrement notre mécontentement sur le projet de modification n°3 du PLU.

Le but de celle-ci n'est pas de blâmer l'idée ou le projet mais plutôt de pointer certaines incohérences, afin d'entamer une concertation approfondi sur ce projet.

Tout d'abord nous tenons à vous dire à quel point nous aimons notre quartier et nous sommes fiers de défendre les intérêts de celui-ci.

Ce projet à déjà eu pour but que l'on fasse tous connaissance ou de nous connaitre d'avantage, d'échanger sur nos points de vues et de manière générale de nous rapprocher/rassembler pour former ce collectif; en privilégiant toujours l'intérêt commun, en commençant par la sécurité de tous et donc de chacun, en passant par la sauvegarde de notre qualité de vie cela afin de maintenir et même d'améliorer le « vivre ensemble ».

Nous souhaitons indiquer pour débiter que nous regrettons le manque de communication/information et l'absence de totale de concertation.

La plupart des habitants du quartier n'ont pas été informé de ce projet, nous pensons que par exemple, une lettre nominative envoyée à chacun et/ou un affichage sur la voie publique du quartier aurait permis une découverte de ce projet dans de meilleures conditions.

Nous avons conscience des enjeux et ne sommes pas totalement contre une densification du quartier (particulièrement la partie entrepôt « Deturche »). Nous serons plus précis dans le 2<sup>e</sup> point du présent courrier.

Nos principales problématiques et inquiétudes naissent en observant le plan de circulation. 1<sup>er</sup> point ci-dessous.

## 1) La circulation / mobilité

Le plan de circulation fait apparaitre plusieurs modifications, par une multiplication et une complexification des accès existants alors qu'aucune problématique n'est à signaler actuellement.

Cela va engendrer à coup sûr un risque sécuritaire important pour tous les riverains qui utilisent ces ruelles à pied, particulièrement les enfants (proximité immédiate de l'école) et plus généralement pour tous les usagers. (Promeneurs, riverains, usager se rendant à la gare, parent d'élève, etc...)

**Nous vous demandons donc simplement d'annuler purement et simplement les projets de modifications des accès matérialisé en rouge sur le plan ci-dessous.**



04 NOV. 2024

RD2024-012

**N°2, la modification des accès existants (rue des jonquilles et rue de la gare).**

A ce jour, comme évoqué plus haut, la circulation ne pose aucun problème dans ces deux rues, modifier leurs tracés, leurs sens de circulation amènerait sans doute à de graves conséquences.

**Il faudrait donc conserver les accès existants et ne pas modifier leurs sens de circulation en indiquant par exemple via un panneau à l'entrée de la rue des jonquilles que cette ruelle est une impasse réservée aux riverains et que le stationnement est interdit. (À définir en concertation).**

La création ou élargissement de voies prévues dans cette modification seraient selon nous catastrophique et n'aurait que des inconvénients :

-**l'imperméabilisation des sols** dans une zone déjà touché par des ruissèlements et inondations importantes qui ne feraient qu'empirer et donc augmenter le nombre de sinistre.

-L'augmentation du trafic routier qui aurait pour conséquence l'augmentation du risque qu'un enfant, parent d'élève ou riverain se fasse percuter (proximité immédiate de l'école rue de la Pelle et de nombreux riverains se promène dans cette ruelle en grande majorité fréquentée par des piétons)  
**En effet ces ruelles sont actuellement plus fréquentées par des piétons que par des automobiles.**

Les nuisances sonores seront également une conséquence immédiate de cette augmentation projetée du Traffic routier.

Selon nous, **la création d'une navette ne nous semble pas du tout appropriée dans cette ruelle**, car :

a) le risque de collision serait très important entre les nombreux piétons (enfants, adultes et personnes âgées) présents continuellement dans ces ruelles. (rue de la Pelle et rue des Jonquilles)

b) celle-ci n'est actuellement pas une rue traversante, elle n'a aucun intérêt à le devenir, elle n'est pas dimensionné pour cela.

c) un passage rue de Bellecombe nous semble plus pertinent car celle-ci est déjà destinée à être traversé et permettrait une couverture plus large du territoire par la navette. (par Magny)

d) les nuisances sonores serait terrible pour les riverains habitués à une ruelle paisible.

La question de la navette est à elle seul un vrai sujet, qui devrait selon nous faire l'objet d'une consultation générale. (Rapport économique ; budget, retour sur investissement. Fonctionnement, fréquentation, etc...).

**Nous risquons de créer par la validation de ce programme de circulation une aggravation significative du risque.**

## **2) La densification**

La densification du quartier nous semble logique, cependant nous souhaitons que celle-ci soit mesurée et réfléchi afin de conserver la qualité de vie et le niveau de sécurité dans le quartier voir même d'améliorer ces deux points.

Les points principaux sur lesquels nous demandons votre vigilance sont :

-régler la problématique de l'intersection rue de la Gare / rue de Bellecombe avant d'ouvrir à la densification.

-ne pas engendrer de nuisances au quartier « rue de la Pelle/rue des jonquilles», pour cela, une attention particulière devra être porté sur la gestion des eaux pluviales et de ruissellement des projets futurs, l'accès des futurs projets devra être uniquement rue de Bellecombe et la partie stationnement devra être proportionnée afin de ne pas faire déborder les stationnements et leurs problématiques sur les rue de la Pelle et rue des Jonquilles.

-ne pas restreindre les libertés individuelles des propriétaires visés par cette densification en imposant un nombre minimum de logements sur une propriété.

## **CONCLUSIONS :**

**Nous sommes défavorables :**

-à la communication donnée à cette modification.

-aux changements liés à la circulation rue des Jonquilles et rue de la Pelle ainsi qu'aux emplacements réservés qui y sont liés.

**Nous sommes ouverts à une validation suite à une concertation sur :**

-la densification raisonnée du quartier. (Sans restreindre les libertés individuelles et surtout sans augmenter les risques de collisions ou de sinistres écologiques).

-un déploiement des transports en communs sur la commune.

-une augmentation des voies piétonnes / cyclables qui faciliteront les transports des habitants. Une voie verte qui permettrait de rejoindre Annemasse et donc Genève serait un vrai plus pour la commune et ses administrés.

Merci pour le temps consacré à la lecture de ce courrier.

Nous espérons vraiment une prise en compte de nos observations et nous sommes impatients de pouvoir échanger plus précisément sur ces sujets.

